

Négociations dans la métallurgie

En prendre toute la mesure !



Focus sur les négociations actuelles

Les négociations des droits des salarié.e.s de la Branche, qu'ils soient ouvriers, techniciens ou ingénieurs sont en cours. Ouvertes depuis 18 mois avec le patronat de la Métallurgie (UIMM), elles vont se poursuivre encore toute cette année.

Tous les sujets qui régissent individuellement et collectivement le Droit du Travail dans la Métallurgie vont y passer. Ils sont au nombre de 10 allant des droits attachés directement au salarié tels que les classifications, le salaire et d'autres plus généraux, allant de l'Emploi aux conditions de travail.

A ce jour, 3 négociations sont en cours :

- Classifications : discussion suspendue jusqu'à la fin de l'ensemble des négociations ;
- Temps de travail ;
- Conditions de travail.

Aucun état d'âme pour le patronat de la métallurgie dont l'objectif est clair : poursuivre la casse des droits aidé en cela par le gouvernement à travers les lois successives : Rebsamen, El Khomri, ordonnances Macron. Et il ne fait décement pas dans la dentelle !

Pour preuve :

- Fin de la reconnaissance des diplômes ;
- Fin de la sécurité salariale ;
- Fin de l'évolution de carrière automatique ;
- Fragilisation du statut Cadre et des droits attachés ;
- Doublement du nombre d'heures supplémentaires ;
- Dérogation plus facile pour réduire le repos journalier et le repos hebdomadaire ;
- Disparition de la majoration de rémunération des forfaits jours et forfaits heures.

A cela, s'ajoute la volonté patronale de ramener la négociation à l'entreprise concernant de nombreux droits aujourd'hui garantis pour tous les salarié.e.s de la Branche tels que les primes d'ancienneté ou encore les majorations pour horaires atypiques.

La situation est grave !

Face à la volonté de fer de l'UIMM, de gommer les droits et garanties des salariés, la réaction de chacun et la mobilisation de tous sont nécessaires.

C'est la seule voie qui permettra de faire reculer le patronat sur ses prétentions.

Celles-ci sont à l'opposé de ce que porte la CGT dans ces négociations qui se résume en une phrase :

« Donner aux salarié.e.s les moyens de bien travailler et dans de bonnes conditions ! »

Ce qui passe par :

- les mêmes droits à tous les travailleurs de la branche via une convention collective nationale,

- Le SMIC à 1 800€,

- Imposer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

- le doublement sur la carrière du salaire et de la qualification,

- une RTT à 32h, un forfait à 200 jours,

- un départ anticipé à la retraite pour travaux pénibles,

- ...

Cela est non seulement possible, mais qui plus est, nécessaire !

Tous les indicateurs économiques sont au vert et en tout premier lieu, celui des résultats financiers et du versement des dividendes, comme toujours au bénéfice des plus grands, des plus gros, les donneurs d'ordres en premier de cordée !

Plus que jamais, faire grandir le rapport de forces

La FTM-CGT vous propose de faire de **la semaine du 12 au 16 mars 2018**, un temps consacré prioritairement aux droits des travailleurs de la Branche. Nous avons la volonté de permettre la réappropriation par tous les Métallos de leurs droits spécifiques et par conséquent de leur Convention Collective !

Nous avons également la volonté de donner à cette négociation historique, toute la visibilité que tous les salarié.e.s méritent, car ce sont leurs droits qui aujourd'hui sont sur la sellette !

Les structures fédérales départementales vous proposeront le 15 mars des actions revendicatives !

Aucune hésitation n'est souhaitée, il en va des droits de 1.4 million de salarié.e.s de la Métallurgie.

**Notre devoir :
Protéger, garantir et améliorer nos droits !**

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise

Email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à :
FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil cedex
Fax : 01.55.82.86.53 - mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr